

Décision 02-D-67 du 07 novembre 2002

relative à une saisine des sociétés Jean Chapelle et Semavem à l'encontre des sociétés Darty, Caprofem et certains de leurs fournisseurs

Posted on: 04 décembre 2002 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Sociétés Semavem et Jean Chapelle

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Darty, Caprofem, Alpine, Bose, Cabasse, Canon, Daewo, Denon, Grundig, Hitachi, JVC audio, JVC vidéo, Kenwood, Luxman, Marantz, Minolta, Panasonic, Philips, Radiola, Saba, Sanyo, Schneider, Sharp, Sony, Technics, Telefunken, Thomson, Yamaha.

Lire

le texte intégral de la décision

55.91 Ko